



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU JEUDI 5 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 5 juillet à 19h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 28 juin 2018

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Gil GUILBERT, Daniel DARRY, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Viviane LECLUSE, Anne-Sophie MARATRAY, Olivier LESUEUR,

Absents excusés :

Jacqueline HORN, procuration donnée à Viviane LECLUSE

Éric PAUCHET, procuration donnée à Christian POISSANT

Sonia BENAVIDES, procuration donnée à Gil GUILBERT

Absents :

Béatrice BARRERE

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS

Jean-Marc SEVESTRE

Secrétaire de séance : Gil GUILBERT

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :  
- création d'un poste d'adjoint technique 35/35ème

### ■ **Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

### ■ **Création d'un poste d'adjoint technique 35/35ème**

Le Maire, expose que suite aux changements de rythmes scolaires pour la rentrée 2018, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de services polyvalent en milieu rural à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 6 mois.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2018.

## ■ Dédommagement Assurance AXA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre assureur AXA nous a envoyé un chèque de 3 847.57 € correspondant au dommage-ouvrage de la porte d'accès à la cour de l'école primaire.

## ■ Adhésion Seine-Maritime Attractivité

Le Conseil Municipal est informé de l'appel à cotisation reçu de Seine-Maritime Attractivité pour l'année 2018.

Le montant de la cotisation s'élève à 575 €. Il est précisé que dans le cadre d'un accompagnement par le pôle ingénierie de SMA, une somme de 1% du montant des travaux, plafonnée à 2 500€ sera facturée après achèvement des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adhérer à Seine-Maritime Attractivité pour l'année 2018, selon les conditions tarifaires indiquées précédemment.

## ■ Donation Mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a reçu un chèque de la société générale d'un montant de 50 € à l'ordre du Trésor Public pour un don destiné à la commune de Montigny.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le don ; celui-ci n'étant assorti d'aucune charge en condition.

## ■ Fiscalisation des bassins versants

Le Comité Syndical des Bassins Versants de La Fontaine, La Caboterie et Saint Martin de Boscherville ayant voté pour la fiscalisation des participations communales, le Conseil Municipal, à l'unanimité du décide de ne pas s'opposer au recouvrement des contributions par voie fiscale.

## ■ Reversement de la subvention classe de neige

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès du Département pour le financement de la classe de neige à la Bourboule. La subvention de 772.80 € ayant été versée à la



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

mairie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du reversement de cette somme à la Coopérative scolaire de Montigny.

## ■ Tarifs garderie rentrée 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du tarif de la garderie municipale et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2018-2019 à savoir :

- 1 € la demi-heure. Il est précisé que toute ½ heure commencée sera due (1/2 indivisible)
- La facturation est faite à la fin de chaque période scolaire, soit :
  - De la rentrée aux vacances de la Toussaint
  - De la Toussaint aux vacances de Noël
  - Des vacances de Noël aux vacances de Février
  - Des vacances de Février aux vacances de Printemps
  - Des vacances de Printemps à la fin de l'année scolaire

## ■ Tarifs cantine rentrée 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2018/2019. Le prix du repas est donc fixé à 3,45 € à compter du 1er septembre 2018.

En ce qui concerne les demandes accrues de repas spécifiques (végétarien, végétalien...), il est décidé de continuer à proposer uniquement les menus sans porc.

## ■ Fonds de concours voirie

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2018, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :

- **4 893.75 € en investissement pour la Rue de la Forêt**
- **906.25 € en investissement pour la Résidence les Blancs Hameaux**



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

**L'imputation en investissement** s'effectuera sur le compte **2041512** « subventions d'équipements aux organismes publics »

## ■ Décision modificative

DM1 : Virement de crédit pour achat mobilier cantine rentrée 2018 et transfert compte suite à erreur d'imputation

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	2 500,00 €	
D 2184 : Mobilier		2 500,00 €
D 2041511 : GFP rat : Biens mobiliers	5 800€	
D 2041512 : GFP rat : Bâtiments, installations		5 800 €

La DM est adoptée à l'unanimité.

## ■ Questions diverses

- **Devis alarme ateliers municipaux**

Présentation d'un devis proposé par SEDELEC, nécessité d'en demander à d'autres entreprises

- **Intervention de Monsieur Manuel SANTIAGO**

Remerciement pour la subvention octroyée à l'ESMV

- **Prochain Conseil Municipal le 17 septembre 2018 à 19h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.